



## Lignes et formation - Litige résiliation contrat

Par **jerome06**, le **14/12/2016** à **14:31**

Bonjour,  
En Mars 2015, je me suis inscrit en formation à distance (photographie) avec l'école Lignes et Formations à Paris.  
Suite à un changement de région en début d'année dû au nouvel emploi de ma femme, j'ai démissionné de mon ancien poste.  
Je n'ai toujours pas retrouvé d'emploi à ce jour et malgré mes allocations, je dois faire attention à mes dépenses. Pour cela j'ai réduit mes assurances, forfait téléphone et internet, etc... et j'ai voulu arrêter ma formation avec lignes et formation (mensualités de 66 euros sur 3 ans).  
Après les avoir appelé et m'être fait répondu que ce n'était pas possible, Je leur ai comme même envoyé un courrier de résiliation par recommandé avec A/R le 12/12 expliquant ma situation. Je viens de recevoir une réponse de leur part aujourd'hui (2 jours après en recommandé avec A/R).  
Au travers de certains forums, j'ai pu voir que beaucoup d'élèves ont eu des litiges avec cette école. J'imagine que ma prochaine étape est de bloquer les mensualités à la banque mais ma situation peut-elle être considéré comme un cas de force majeure légalement (ils font référence à l'article L-448-8 du code de l'éducation)? dois-je anticiper l'envoi d'un créancier ou huissier?  
Merci à l'avance pour votre aide et réponses  
Jérôme